

Séance du 12 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze Avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Christian BOURA, Maire.

Sont présents : Mr Patrick BURAN, Mme Ana Bela FAYE, Mr Vincent FERNANDEZ DE CASTRO, Mme Danielle DUCOURNEAU, Mr Bruno AUZENEAU, Mme Catherine BRUNON, Mr Philippe CLAIRAC, Mr Didier ESCADE, Mme Sophie LUCBERNET, , Mme Claude ROUX, Mr Bernard SIGNORET.

Ont donné pouvoir : Mme Céline RASSAT à Mme Catherine BRUNON
Mr Jean -François GILLET à Mr Christian BOURA

Absent excusé: Mr. Daniel FONTENEAU.

Mme Claude Roux est nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 09 Mars 2022.

1- Vote des taxes locales pour 2022

Le Maire donne lecture de l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes foncières avec un produit attendu de 378 750 €.et propose de ne pas augmenter les taux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer les taux des taxes locales de la façon suivante : Taxe Foncier. Bâti : 35.25 % et a Taxe Foncier Non Bâti : 49.15 %

2 -Installation d'une bâche incendie au Port de Goulée

Le Maire fait au part au conseil municipal de la démarche de Mr Signoret sur le projet d'installation d'une bâche incendie au Port de Goulée, village dépourvu de cette protection.

Mme Pineau cèderait pour l'euro symbolique à la commune environ 180m² sur une de ses parcelles ce qui permettrait l'installation d'une bâche. Les frais de géomètre et de notaire seraient à la charge de la commune ; un dossier de demande de subvention pourrait être déposé auprès du conseil départemental en fin d'année pour des travaux en 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve ce projet et autorise le maire à procéder aux démarches administratives relatives à ce projet.

3-Vote du Budget Primitif 2022

Le Maire présente le document qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 181 657.10 € et en section d'investissement à 292 281.91 €. Le maire apporte des précisions sur différents postes.

En ce qui concerne la section d'investissement, le Maire détaille les différents travaux prévus pour 2022 avec la continuité des restes à réaliser (travaux de ravalement de façades aux salles de réunions et à l'ancien logement de la poste) des travaux de voirie, des travaux de ravalement du mur du cimetière, des travaux d'électrification, des travaux de réfection au site de la Chapelle, à la cour de l'école, l'acquisition d'un broyeur , l'acquisition de tables et le lancement de l'élaboration d'un PLU.

La subvention du FDAEC d'un montant de 15 182€ sera attribué aux travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le BP 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Suivent les signatures